



Cofinancé par
l'Union européenne



PROGRAMMATION 2023- 2027

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N° 5

Compte-rendu de la séance du 15/10/2025

GAL Pays Vallée du Loir

Le 15 octobre 2025 à 17h00 s'est réuni à Vaas (Salle du Conseil) et en Visio-conférence le comité de programmation LEADER n° 5 du Groupe d'Action Locale Pays Vallée du Loir dûment convoqué par mail avec courrier joint le 1^{er} octobre 2025.

QUORUM

COLLEGE PUBLIC											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
ALLAIRE Claude	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Nogent sur Loir 22ème membre CC Loir Lucé Bercé								1
BOIZIAU Jean-Claude	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de Oizé 4ème vice-président en charge de la commission Eau, assainissement et Gemapi CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 2ème Vice-Président Politiques contractuelles et GAL du PETR Membre du Bureau	1		1		1		
BOUSSARD François	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Mansigné Président CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
BOUSSION Francis	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de Courdemanche 11ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1		1		
DELHOMMEAU Sylviane	Suppléant	Pays Fléchois	Conseillère municipale de la Flèche Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
DONNE Catherine	Titulaire	Sud Sarthe	Maire d'Yvré le Polin Conseillère communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1		1		
DUTHEIL Michel	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de la Chartre sur le Loir 3ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé		1		1		1		
GOUBAND Jean	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Saint Jean de la Motte Conseiller communautaire CC Sud Sarthe			1	1				
GRELET-CERTENAI Nadine	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de La Flèche Présidente de la CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL Membre du Bureau							1
GRUAU Vincent	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Jupilles 18ème membre du Bureau Communautaire CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
GUICHON Jean-Pierre	Titulaire	Pays Fléchois	Conseiller délégué à la transition numérique et à la mobilité de la Flèche 10ème Vice-président en charge de la commission Transition numérique et mobilités CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
GUILLON Emile	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de La Chapelle aux Choux Conseiller communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1		1		
LEWANDOWSKI Nastasia	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire Adjointe en charge des finances Jupilles		1		1		1		
LIBERT Christophe	Suppléant	Pays Fléchois	Maire de la Fontaine Saint Martin 6ème vice-président en charge de la Commission Déchetteries et ordures ménagères CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
MARTIN Christiane	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de Requeil Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
MENAGER Julien	Suppléant	Sud Sarthe	Conseiller municipal de Mayet Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
RACHET Françoise	Suppléant	Pays Fléchois	Maire adjointe à La Flèche en charge de l'intergénération, du pôle Seniors, des fêtes et cérémonies Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL							1
RONCIERE Hervé	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Montval-sur-Loir Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 1er Vice-Président Commission Mobilité-Membre du Bureau							1
Total					6	1	7	0	6	0	11
COLLEGE PRIVE											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
BEURDOUCHE Olivier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
CACHAN Eric	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1			1	1		
DE MARNHAC Xavier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	3ème Adjoint Finances-Mairie d'Aubigné-Racan	1			1	1		
DE VITO Shelly	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1			1	1		
DORLENCOURT Francis	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1			1	1		
MASSE Françoise	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1		1		1		
MATHEU Charles	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
VERGNAUD Jean	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL		1			1	1		
ALLARD Marie	Suppléant	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL								1
Total					6	0	1	5	6	0	3

Compte-rendu de comité de programmation issu du modèle type régional - septembre 2024

Respect quorum :

Présent Titulaire Collège Public	6
Présent Suppléant Collège Public	1
TOTAL Présence Collège Public	7
Présent Titulaire Collège Privé	6
Présent Suppléant Collège Privé	0
TOTAL Présence Collège Privé	6

Votant Titulaire Collège Public	6
Votant Suppléant Collège Public	0
TOTAL Votant Collège Public	6
Votant Titulaire Collège Privé	6
Votant Suppléant Collège Privé	0
TOTAL Votant Collège Privé	6
La règle du quorum 50/50 est respectée :	OUI

7 membres du Collège public et 6 membres du Collège privé sont présents. Pour le Collège Public, Monsieur Jean Gouband, suppléant, n'a pas droit de vote pour respecter le quorum «aucun groupe d'intérêt particulier».

⇒ 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège public et 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège privé. Les décisions n'appartiennent donc à aucun groupe d'intérêt particulier.

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Bruno Weber (Directeur)

La Région est excusée.

Le quorum étant atteint, le président du Comité de programmation déclare la séance ouverte à 17h05. Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1/ Prévention des conflits d'intérêts

2/ Sélection de 3 projets

• A l'aide de la grille d'évaluation

- 1-Mairie du Grand Lucé- Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école du musique - 17h00
- 2- PETR Pays Vallée du Loir - Animation du Plan Alimentaire Territorial - 17h45
- 3- PETR Pays Vallée du Loir - Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir - 18h15

3/ Sollicitation vote des membres du GAL : modification Annexe 3 – Fiches-Actions de la convention-Cadre

4/ Information sur projet spécifique : Signalétique patrimoniale à l'échelle du Pays

5/ Situation de la maquette financière

5/ Situation des projets de coopération

6/ Prochains comités de programmation

7/ Règles récentes pour le programme LEADER 2023-2027

8/ Membres de GAL : Rappel proposition de visites de projet

Le Président indique que le quorum est atteint pour chaque comité.

Le président du Comité de programmation annonce que deux points complémentaires non notés dans la présentation seront évoqués pour soumission au vote : le plafond par projet à doubler et la stratégie à revoir afin de ne pas perdre l'enveloppe de performance de 10 %.

Il précise la temporalité de la sélection de projet au vu du nombre de dossiers à sélectionner et ce afin de respecter la plage horaire du comité : une présentation par le porteur de 5 mn, un échange entre les membres du GAL et le porteur de 10 mn. Le temps imparti pour le vote est de 10 à 15 mn. Un carton affichant « 1 minute » sera montré lors de la séance par le président en cas de dépassement de la présentation et de l'échange avec le porteur.

1. Prévention des conflits d'intérêts

Cf. Note régionale relative aux conflits d'intérêts

Définition des conflits d'intérêts issue de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment dans son article 2 :
« Au sens de la présente loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Un conflit d'intérêts survient donc lorsque les intérêts personnels (famille, amitié, finances ou facteurs sociaux) d'une personne, pourraient influencer l'exercice impartial et objectif de ses fonctions, compromettre son jugement, ses décisions ou ses actions sur son lieu de travail ou dans ses prises de décision.

Les membres listés ci-dessous font part d'un conflit d'intérêts dans le cadre des projets n°2 et n°3 : Animation du Plan Alimentaire Territorial et Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir portés par le PETR Pays Vallée du Loir.

Membres du Collège public au Comité Syndical du PETR Pays Vallée du Loir :

- BOIZIAU Jean-Claude
- BOUSSION Francis
- DONNE Catherine
- GUILLON Emile

Membres du Collège privé du Conseil de Développement du Pays Vallée du Loir :

- CACHAN Eric
- MASSE Françoise

2. Sélection

1/ Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école du musique - Mairie du Grand Lucé

Fiche action	Fiche-Action n°6 : Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse
Bénéficiaire	PETR Pays Vallée du Loir
Numéro de dossier	00170829 le 06/02/2024
Intitulé du projet	Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école du musique
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI

Conflits d'intérêts :

Le président du Comité de programmation demande aux membres du GAL de déclarer une situation de conflits d'intérêts pour le projet Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école du musique - Mairie du Grand Lucé.

Aucune situation de conflit d'intérêts n'est signalée sur ce projet.

Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, M. Pascal Dupuis, Maire du Grand Lucé et questions des membres du GAL :

Le bâtiment est un ancien magasin de meubles sur 3 niveaux avec planchers en béton. Il était vide depuis une dizaine d'années. Il explique à l'aide de photos présentées sur une diapositive powerpoint l'aspect disgracieux du bâti situé en centre-ville.

Le projet global est en voie d'achèvement. Il manque les enseignes dont la charte graphique est en cours.

Une cellule commerciale a fait l'objet d'une demande de la part de la pharmacie pour disposer d'un espace pour réaliser de la téléconsultation et la vaccination. L'autre cellule commerciale du rez-de-chaussée était prévue pour un coiffeur dans le cadre d'un changement de local. Cette action n'a pas abouti. Ce sont 5 associés qui ont racheté l'antenne Alpha ambulance à Parigné l'Evêque. Le siège social est désormais dans la cellule commerciale. Elle leur permet d'accueillir du public, le local étant situé dans le centre-ville.

Le bâtiment a deux niveaux d'une surface de 170 m² chacune : un étage pour les salles de répétitions de musique et deux salles de cours ainsi qu'un étage contenant une salle de convivialité pour l'école de musique et les autres associations (sous pente de toit à bonne hauteur de plafond).

Un travail avec chacun des locataires pour l'aménagement a été effectué. Ils disposent d'une salle commune. L'accessibilité a été une prérogative. Un monte-personne a été installé pour accéder aux étages.

L'espace des salles de musique peut devenir un espace pour un médecin. Il s'agira de déménager l'école de musique dans un autre bâtiment.

Un raccordement au réseau de chaleur a été réalisé. Les travaux ont également permis un raccordement des riverains. Par ailleurs, le réseau traverse le bâtiment pour alimenter la future médiathèque.

L'isolation phonique a été requise pour l'école de musique. Des matériaux biosourcés ont été utilisés pour l'isolation. Le gain énergétique prévu est de 40 %.

La population couverte par ces différentes occupations est d'environ 8000 personnes.

La réhabilitation harmonieuse avec une mise en valeur de la pierre de Bretagne dans le quartier a permis au quartier d'être plus vivant. Il le sera d'autant plus avec la future médiathèque selon son point de vue.

Un membre du Collège privé interroge sur le choix de location plutôt que de vente. M. Dupuis prend l'exemple du magasin Vivéco dont le bâtiment a été rénové par la commune. La proposition était un rachat possible par le locataire au bout de 3-4 ans. Depuis plusieurs locataires se sont succédé.

Le tarif de location d'une cellule commerciale est de 450 € chauffage compris. La vente pourrait être envisagée dans l'absolu. Cependant, un besoin d'espace adapté à l'école de musique et le réseau de chaleur traversant le bâtiment et nécessaire au raccordement de la médiathèque ne permettent pas cette éventualité pour le moment. Par ailleurs les deux bâtiments seront reliés entre eux par une annexe.

Un membre du Collège privé demande combien de personnes viennent à l'école de musique. M. Dupuis n'a pas le nombre en tête. Il indique que l'école de Saint Vincent du Lorouër vient sur le Grand Lucé.

Plan de financement du projet – Dépenses sélectionnées pour l'aide LEADER, extrait de la fiche projet :

Dépenses	Montant HT	TVA si non récupérée	Ressources	Montant
Lot 1	91 208,52 €		Etat	135 000 €
Lot 2	17 849,12 €		Conseil Régional des Pays de la Loire	141 880 €
Lot 3	104 179 €		Conseil Départemental de la Sarthe	39 040 €
Lot 4	20 665,20 €		Communauté de Communes	
Lot 5	130 619,61 €		Commune	
Lot 6	34 882,11 €		Europe (LEADER)	50 000 €
Lot 7	132 368,51 €		Contribution privée	
Lot 8	56 091,09 €			
Lot 9	16 899,46 €			
Lot 10	20 264,33 €		Autofinancement	259 106,95 €
TOTAL	625 026,95 €	€	TOTAL	625 026,95€

Votants :

Les membres du comité votent à la majorité un avis favorable pour le projet de Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école du musique » du porteur « Mairie du Grand Lucé ». Ils attribuent la note de 20/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après. Le porteur peut prétendre à 100 % de la subvention LEADER.

Grille de notation Programme LEADER 2023-2027 GAL Pays Vallée du Loir	Intitulé du Projet :		Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école du musique						
	Porteur :		Mairie du Grand Lucé						
	Fiche-Action :		n°6						
	Date de sélection :		15/10/2025						
	N° Pré-dépôt :		00170829						
	Montant LEADER du FEADER sollicité :		50 000,00 €						
Critère	Points maxi. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) ☐ Faible (1 point) ☒ Moyen (2 points) ☐ Maximal (3 points)	3	Rayonnement sur bassin de vie 9000 hab.			3				3
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? ☒ Important sur de l'existant ☒ Sur le plan financier : budget et retour sur investissement ☒ En termes de service : impact sur la population et le bassin de vie ☐ 1 critère (1 point) ☒ A partir de 2 critères (2 points)	2	Rayonnement plus important Existant bâti dégradé avec du vide, obtention services supplémentaires avec façade rénovée et chauffage adhoc (vieux bâti-utilisation de l'existant centre-bourg) Optimisation bâti avec lien future médiathèque et réseau chauffage		2					2
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? ☐ Aucune démarche (0 point) ☐ Peu de démarches (1 point) ☒ Plusieurs démarches (2 points)	2	Associations / Entreprises : fait le projet avec eux 1 local destiné coiffeur mais réaffecté sur transport ambulance Adaptation salle de musique en accueil médecin si besoin et médecin arrive + transfert musique autres bâtiments+ prévention pour le futur		2					2
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? ☒ Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) ☒ Valorisation des ressources locales ☐ Peu solide (1 point) ☒ Moyennement solide (3 points) ☒ Solide (6 points)	6	Loyer cellules commerciales payant une partie des charge (locatif et associatif) Réseau de chauffage - économie 40% Point hésitation : loyer +question coût fixe (loyer, budget de la commune-> in fine) -> problématique question non posée lors de l'échange Volonté flexibilité des locaux; si coiffeur ne tient pas, réflexion sur autre fonction du local rénové Possibilité que certains bâtiments soient vide un certain temps en cas de défaut d'un locataire alors qu'investissement fort Pérennité : adossé au budget de la commune en cas de non utilisation Avantage d'avoir aussi des bâtiments disponibles Pharmacie et ambulance : peu de chance de départ : occupants assez solide; le quartier est en mouvement						6	6
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? ☒ A différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet ☐ De manière restreinte (1 point) ☒ De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Axe de développement avec future médiathèque; lieu de vie bien relancée ; bien centralisé			3				3
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) Equité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité ☒ Critère « équité sociale » (2 points) ☒ Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	4	Accessibilité avec monte-personne Locataires domaine santé et étage : accès musiciens du bassin de vie Utilisation matériaux biosourcés et chauffage économique				4			4
Total	20		0	4	6	4	0		20
Les règles de sélection sont les suivantes :									
de 0 à 9 points : projet non soutenu									
de : 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire									
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire									
			Montant FEADER projet soutenu à 80 %						
			Montant FEADER projet soutenu à 100 %		50 000,00 €				

2/ Animation du Plan Alimentaire Territorial – PETR Pays Vallée du Loir

Fiche action	Fiche-Action n°3 : Développer les échelles de proximité
Bénéficiaire	PETR Pays Vallée du Loir
Numéro de dossier	00187772 le 15/05/2025
Intitulé du projet	Animation du Plan Alimentaire Territorial
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI
Observations complémentaires	

Conflits d'intérêts :

Au titre de la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du collège public, siégeant dans le comité syndical du PETR Messieurs Jean-Claude Boiziau, Francis Boussion, Emile Guillon et Madame Catherine Donné quitte la salle. Les membres du Conseil de Développement intégrés au COPIL ne prennent pas part au vote. Madame Françoise Masse quitte la salle après la présentation du projet et le temps d'échange. Monsieur Eric Cachan se déconnecte de la visioconférence Teams.

Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, M. Bruno Weber, Directeur du PETR et questions des membres du GAL :

Le projet a été exposé en juin dernier pour information. La validation du projet par le Comité Syndical le 1^{er} juillet 2025 permet de présenter le projet en sélection Leader.

Un agent a été recruté pour réaliser l'animation du Plan Alimentaire Territorial. Il s'agit d'un plan d'actions dont les actions peuvent concerner l'accompagnement d'agriculteurs dans leurs projets d'installation et/ou de transmission de leurs exploitations ou l'éducation alimentaire notamment.

L'aide accordée dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat « Vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat » permet de financer une partie des dépenses des frais salariaux sur 3 ans ainsi que des prestations externes.

Le plan se fait à l'échelle du Pays en complémentarité des actions des Communautés de Communes. Les prestations externes peuvent avoir trait, dans le cadre d'un marché alloti, à des actions telles que des groupes d'échanges, des formations ou l'accompagnement à l'animation d'un réseau professionnel.

Une des actions est un évènement citoyen gratuit les 7 et 8 novembre 2025 dans le cadre d'une concertation de la population. Des visites de ferme seront organisées ainsi que des ateliers et une conférence sur le thème de l'eau.

Le Fonds SNANC est de 100 000 € pour des dépenses de 159 500 €. Le fonds LEADER permet de passer à des dépenses jusqu'à 195 500 € et ainsi réaliser plus d'actions dans le cadre du PAT.

Un membre du Collège privé fait part de son incompréhension en lien avec le plan de financement présenté sur la diapositive dont le montant total est de 153 000 €.

La technicienne GAL indique qu'il s'agit des dépenses sélectionnées dans le cadre du LEADER et non du plan de financement global incluant les dépenses facturées. Ce ne sont que les frais salariaux qui sont présentés. M. Weber fait part du plan de financement global détaillé dans la fiche projet.

Un autre membre du Collège privé demande si ce type de projet est fait sur les autres territoires. M. Weber répond que le Pays Vallée du Loir est le dernier à être labellisé en Sarthe en catégorie « émergent ». L'ambition est d'avoir un plan d'action en fonction de la concertation citoyenne et professionnelle en mars 2026.

Un membre du Collège privé fait part de son incompréhension quant au but concret de ce PAT. « Est-ce que nous cuisinons autrement pour les scolaires par exemple ? » M. Weber signale qu'il n'y a pas qu'un seul axe. Un certain nombre d'enjeux sont à questionner notamment en lien avec la justice sociale ou l'alimentation durable. C'est la concertation qui va engendrer les décisions sur les actions prioritaires à mener. Par exemple, en Vallée de la Sarthe, des actions telles qu'un accompagnement des maraîchers, une étude sur la ressource en eau, l'éducation contre le gaspillage alimentaire ont été effectuées.

La technicienne PAT travaille actuellement avec les chargés de contrats locaux de santé et en lien avec les centres sociaux pour sensibiliser à l'alimentation saine, avec l'aide de diététiciens notamment.

Le dernier comité de pilotage n'a pas fait l'objet de l'élaboration du plan d'action. La première phase est la concertation. Elle est en cours à l'aide d'un questionnaire à compléter à destination de la population. Une première collecte de réponses au questionnaire a ainsi pu être faite lors de la présence du PETR sur les stands de différents comices agricoles.

Pour ce qui est de l'accompagnement des exploitations agricoles. Il est attendu les impacts sur une Communauté de Communes ayant bénéficié d'un fonds lors d'un appel à projet sur la transmission d'exploitations.

La concertation doit déterminer les enjeux et ce qui est voulu sur le territoire. Des exemples d'activités sont la sensibilisation, l'acculturation ou des ateliers concrets. Le champ des possibles est large. Les sujets liés ont trait au vivant, à l'économie, la santé, etc.

Un membre du Collège privé faisant partie du comité de pilotage précise que dans un premier temps, il n'y a pas de concret. Une panoplie d'axes de travail a été présentée lors du comité de pilotage. La phase de diagnostic été réalisée. L'écoute de la population est en cours. Les choix à faire découleront de la phase d'écoute. Le but est bien d'arriver à des choses concrètes en veillant à répondre par exemple à « Comment faire pour répondre à la loi Egalim ? ».

M. Weber donne l'exemple d'un PAT dans le Périgord. Une expérimentation de démonstration de la chaîne alimentaire sur une commune mettant en lien restauration, agriculture, élèves de primaire a conduit à la demande de réplcation de l'action sur 100 communes. La restauration collective peut être un axe. Il y a également l'objectif prochain de dématérialisation complète pour la restauration collective. Un accompagnement des communes pourrait être nécessaire. Une étude est en cours liant le GAB, la chambre d'agriculture et la Biocoop notamment afin de comprendre comment fonctionnent les flux de la chaîne alimentaire en Sarthe.

Plan de financement du projet – Dépenses sélectionnées pour l'aide LEADER, extrait de la fiche projet :

Dépenses	Montant HT	TVA si non récupérée	Ressources	Montant
Coût Poste à temps plein de chargé(e) d'animation du PAT - Salaires du 12 mai 2025 au 30 novembre 2027 – Base BSCU -coût moyen 2025 *	143 760,69 €		Etat – SNANC Aide 100 000 € sur plan financement assiette Leader proratisée	96 441,34 €
Taux forfaitaire européen 7 % (autres frais)	10 393,61 €		Europe (LEADER)*	50 000,00 €
			Autofinancement	7 382,60 €
TOTAL	153 823,94 €	€	TOTAL	153 823,94 €

NB : Recettes obtenues sur le projet à inscrire si présentation de plus de 100 000 € de dépenses

Base BSCU Coût moyen 2025 de 37,65 € de l'heure sur une base annuelle de 1491 Heures

*Plafond **LEADER** toutes Fiches-Actions : 50 000 €

Votants :

Les membres du comité votent à la majorité un avis favorable pour le projet d'Animation du Plan Alimentaire Territorial du porteur « PETR Pays Vallée du Loir ». Ils attribuent la note de 17/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après. Le porteur peut prétendre à 100 % de la subvention LEADER.

Grille de notation Programme LEADER 2023-2027 GAL Pays Vallée du Loir	Intitulé du Projet :		Animation du Plan Alimentaire Territorial							
	Porteur :		PETR PAYS VALLEE DU LOIR							
	Fiche-Action :		n°3							
	Date de sélection :		15/10/2025							
	N° Pré-dépôt :		00187772							
	Montant LEADER du FEADER sollicité :		50 000,00 €							
Critère	Points maxi. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total	
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) ❑ Faible (1 point) ❑ Moyen (2 points) ❑ Maximal (3 points)	3	Concerne tout le territoire			3				3	
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? oPortant sur de l'existant oSur le plan financier : budget et retour sur investissement oEn termes de service : impact sur la population et le bassin de vie ❑ 1 critère (1 point) ❑ A partir de 2 critères (2 points)	2	Orientations positives De actions peuvent sortir qui ne coûtent pas grand-chose, exemple Périgord Personne dédiée spécifiquement pour la mise en place des actions		2					2	
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? ❑ Aucune démarche (0 point) ❑ Peu de démarches (1 point) ❑ Plusieurs démarches (2 points)	2	Nombreux partenaires agriculture, santé, social (Resto du Cœur) et recherche de contribution des citoyens Mise en relation des différents acteurs		2					2	
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? oAnalyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) oValorisation des ressources locales ❑ Peu solide (1 point) ❑ Moyennement solide (3 points) ❑ Solide (6 points)	6	Sur le temps de l'action jusqu'à 2028 Budget projet global fond d'état et Leader Crainte pérennité : élections si pas de poursuite-> il y a des engagements ; obligation de continuité; possibilité des choix qui pourraient évoluer			3				3	
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? oA différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet ❑ De manière restreinte (1 point) ❑ De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Travail avec tout le monde sur les actions particulières qui seront choisies -> ex. aide communes lors de la phase dématérialisation restauration collective ; aide en lien avec les écoles et potentiel avec population défavorisée Alimentation potentiel risque de conflits Exemples et contre-exemples cités par les membres : travail sur le goût des enfants -> travail sur l'éducation			3				3	
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) Equité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité ❑ Critère « équité sociale » (2 points) ❑ Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	4	Economie circulaire possible sur les actions à déployer Circuits-courts Environnement : base comment cultiver en protégeant l'environnement et la santé				4			4	
Total	20		0	4	9	4	0		17	
Les règles de sélection sont les suivantes :										
de 0 à 9 points : projet non soutenu										
de : 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire			Montant FEADER projet soutenu à 80 %							
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire			Montant FEADER projet soutenu à 100 %		50 000,00 €					

3/ Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir – PETR Pays Vallée du Loir

Fiche action	Fiche-Action n°1 : Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
Bénéficiaire	PETR Pays Vallée du Loir
Numéro de dossier	00193321 le 23/09/2025
Intitulé du projet	Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI
Observations complémentaires	

Conflits d'intérêts :

Au titre de la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du collège public, siégeant dans le comité syndical du PETR Messieurs Jean-Claude Boiziau, Francis Boussion, Emile Guillon et Madame Catherine Donné quitte la salle. Les membres du Conseil de Développement ayant contribué activement à la phase préalable d'étude de faisabilité ne prennent pas part au vote. Madame Françoise Masse quitte la salle après la présentation du projet et le temps d'échange. Monsieur Eric Cachan en tant que parrain sur le projet notamment se déconnecte de la visioconférence Teams.

Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, M. Bruno Weber, Directeur du PETR et questions des membres du GAL :

La demande concerne l'animation dans le cadre du projet Sentier au fil du Loir. L'ambition première est de créer un sentier piéton sur la base des servitudes de passage le long du Loir sur tout le territoire du Pays.

Une étude de faisabilité environnementale a été fait sur un an pour inclure les 4 saisons à l'aide d'un fonds d'Etat de 26 000 €. Il s'agit d'une bande de 3 à 5 mètres au bord du Loir pour les marcheurs (permettant également l'accès aux pêcheurs). Un lien sera fait avec les itinéraires existants sur les bords du Loir. Une valorisation des sites remarquables pourra être réalisée.

La mission de l'animateur sera de faire du lien avec les acteurs du territoire : élus, propriétaires de parcelles, exploitants agricoles, associations et office de tourisme.

L'étude prouve qu'il n'y a que quelques aménagements à réaliser à certains endroits pour protéger certaines zones.

Le comité syndical a validé le 1^{er} juillet dernier la mission d'accompagnement par le PETR dans le cadre de ce projet. La maîtrise d'œuvre sera à la charge de chaque communauté de communes.

Pour le conventionnement, une base de 600 contacts est à traiter. En tant que directeur, M. Weber n'a pas la capacité d'assurer cette mission. Les services de l'Etat ont proposé récemment une aide financière forfaitaire dans le cadre d'un recrutement d'un jeune en Volontariat Territorial en Administration de 15 000 € sur une durée de 12 à 18 mois. Le Bureau de ce jour (le 15 octobre 2025) a validé le recrutement à la condition que le fonds Leader cofinance le reste à charge pour ce poste.

Un membre du Collège public signale que sa commune n'est pas au bord du Loir.

Certains propriétaires et des communes sont en attente de cette étape de conventionnement.

Un membre du Collège public demande la raison pour laquelle la Région ou les Communautés de Communes ne participent pas d'une part. D'autre part, il demande si une attention a été apportée pour éviter les doublons par rapport à la voie verte.

M. Weber assure que les portions existantes seront utilisées. Le Comité Syndical a validé la responsabilité du PETR pour la coordination globale du projet. Les Communautés de Communes ont la compétences aménagement et sont en charge dans ce cadre de la partie travaux. Le travail a réalisé est de garantir le droit de marchepied pour l'aménagement du chemin piéton.

Un membre du Collège public suggère de demander un financement des Communautés de Communes pour faire montre de leur intérêt au projet.

Un membre du Collège privé participant au groupe de travail Sentier confirme qu'il n'y aura pas de doublons avec d'autres sentiers. Un balisage spécifique sera mis en place au niveau de la voie verte par exemple entre Lavenay et Ruillé sur Loir. Il existe déjà un certain de chemins sur la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé. Le budget de travaux y sera donc moindre.

M. Weber confirme que les travaux seront à l'échelle de chaque Communauté de Communes. La mise en œuvre de la coordination par la signature de conventions a pour but d'impulser une dynamique. Pour le PETR, il s'agit d'un budget rattaché au suivi.

Un membre du Collège Public évoque l'affiliation du projet au développement touristique. Dans ce cadre, il évoque son étonnement quant à la non-participation financière de la SPL Office de Tourisme de la Vallée du Loir au vu de sa capacité financière. Il a interrogé le président de la SPL à ce sujet. Ce dernier a confirmé que ce n'était pas prévu.

Le membre du Collège Privé, parrain dans le cadre du projet, fait part de la difficulté à faire advenir ce projet. C'est pourtant un projet structurant pour l'attractivité du territoire du Pays. La décision du Comité Syndical le 1^{er} juillet 2025 va dans le sens positif.

Il faut désormais du concret ; par conséquent des moyens pour lancer et maintenir le dynamisme des parties prenantes. Le co-financement Leader pour le poste est une opportunité pour lancer le concret sur le terrain. Pour ce qui est de l'aide de la SPL Office de Tourisme, elle se fera en lien avec la cohérence du balisage et la communication dans le cadre de la valorisation de l'ensemble du trajet intégrant des sentiers existants. Pour ce qui est des moyens financiers à apporter pour l'aménagement sur le moyen terme, le projet est sobre et sans artificialisation des sols. Sur les 10 ans à venir, entre 170 000 € et 300 000 € seront à prévoir par les Communautés de Communes pour les passerelles, le balisage et la signalétique notamment.

La possibilité d'un poste en Volontariat Territorial en Administration est une véritable opportunité pour lancer les opérations.

Un membre du Collège public mentionne le fait que des élus sont aussi passionnés par ce projet. Le financement du poste est possible. Une ligne budgétaire est à prévoir par chaque Communauté de Communes pour l'aménagement d'une part. D'autre part, il indique qu'il faudra commencer à réaliser certains travaux prochainement sans le financement de la SPL Office de Tourisme.

Le membre du Collège Privé, parrain, répond que le balisage sera également à voir avec la Fédération de Randonnée. Un projetif de tronçons de 5 à 15 km sur certaines communes volontaires et en attente du projet, notamment à la Bruère sur Loir ou la Chapelle aux Choux implique quelques milliers d'euros d'investissement. Si 40 km sont mis en place en 2027, ce sera une force pour convaincre les collectivités dans leur ensemble de contribuer à la finalisation du projet d'un sentier de 99 km.

Un membre du Collège public signale qu'au niveau comptable, il faudra noter le capital utilisé en recettes et dépenses.

La technicienne GAL fait part du nouveau système de traitement des frais salariaux en barème. Il facilite la modalité d'instruction.

Le président du Comité met en avant l'opportunité l'ouverture d'un poste de VAT par l'Etat complétée de l'aide Leader. Il permet de donner un élan ; le contrat étant de 18 mois. Le conventionnement prendra probablement plusieurs années.

Un membre du Collège privé questionne sur le long terme et la nécessité d'un poste plus pérenne dans le temps pour finaliser le projet.

M. Weber répond que la mission du jeune VTA est de procéder à une partie du conventionnement, à anticiper la signalétique en relation avec la SPL Office de Tourisme ; une charte graphique étant existante.

Un membre du Collège privé participant au groupe de travail Sentier rappelle que le projet est présent depuis 20 ans. Certaines communes ont déjà fait des investissements dans ce sens. Il faut désormais un travail global sur tout le territoire en étant porté par le Pays. Une veille doit être apportée à la cohésion sur tout le territoire.

Un membre du Collège public prévient qu'il ne faudra pas omettre la partie entretien dans le travail de conventionnement avec les communes et les Communautés de communes pour les voies vertes. Un membre du Collège privé ajoute qu'il est aussi prévu une participation des clubs et de la Fédération de randonnées.

Plan de financement du projet – Dépenses sélectionnées pour l'aide LEADER, extrait de la fiche projet :

Dépenses	Montant HT	TVA si non récupérée	Ressources	Montant
Coût Poste - 70 % sur temps plein Volontaire Territorial en Administration « Sentier au fil du Loir »- Salaires 18 mois* novembre / décembre 2025/janvier 2026 à avril/mai/juin 2027 – Base BSCU -coût moyen 2025	58 942,96 €		Etat- Préfecture de la Sarthe	15 000,00 €
Taux forfaitaire 7 %	4 126,01 €		Europe (LEADER)*	48 068,97 €
			Autofinancement	0,00 €
TOTAL	63 068,97 €	€	TOTAL	63 068,97 €

NB : Recettes obtenues sur le projet à inscrire si présentation de plus de 100 000 € de dépenses

Base BSCU Coût moyen 2025 de 37,65 € de l'heure sur une base annuelle de 1491 Heures

*Plafond LEADER toutes Fiches-Actions : 50 000 €

Votants :

Les membres du comité votent à la majorité un avis favorable pour le projet de Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir du porteur « PETR Pays Vallée du Loir ». Ils attribuent la note de 20/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après. Le porteur peut prétendre à 100 % de la subvention LEADER.

Grille de notation Programme LEADER 2023-2027 GAL Pays Vallée du Loir	Intitulé du Projet :		Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir							
	Porteur :		PETR PAYS VALLEE DU LOIR							
	Fiche-Action :		n°1							
	Date de sélection :		15/10/2025							
	N° Pré-dépôt :		00193321							
	Montant LEADER du FEADER sollicité :		50 000,00 €							
Critère	Points maxi. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total	
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points) ☐ Faible (1 point) ☐ Moyen (2 points) ☐ Maximal (3 points)	3	Tout le territoire du Pays en largeur et lien boucles sentier existantes			3				3	
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? oPortant sur de l'existant oSur le plan financier : budget et retour sur investissement oEn termes de service : impact sur la population et le bassin de vie ☐ 1 critère (1 point) ☐ A partir de 2 critères (2 points)	2	Développer ce qui est commencé, déjà des petits bouts en fonction des communes; segmenter aujourd'hui Connecter avec d'autres chemins, d'autres sites remarquables		2					2	
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? ☐ Aucune démarche (0 point) ☐ Peu de démarches (1 point) ☐ Plusieurs démarches (2 points)	2	Montrer aux associations Position favorable au projet Travail avec propriétaires, exploitants et lien avec les associations communes, habitants pour fédérer		2					2	
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? oAnalyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) oValorisation des ressources locales ☐ Peu solide (1 point) ☐ Moyennement solide (3 points) ☐ Solide (6 points)	6	Collectivités aussi là pour dynamiser - Assise sur les Communautés de Communes et coordination PETR						6	6	
E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? oA différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet ☐ De manière restreinte (1 point) ☐ De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Mise en musique des acteurs cités			3				3	
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) Equité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité ☐ Critère « équité sociale » (2 points) ☐ Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	4	Environnement : étude CPIE faisabilité faite pour attention biodiversité sur 4 saisons Gratuité future des sites de marche Associer l'eau et la nature : eau aussi la biodiversité				4			4	
Total	20		0	4	6	4	0		20	
Les règles de sélection sont les suivantes :										
de 0 à 9 points : projet non soutenu										
de : 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire										
de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire										
Montant FEADER projet soutenu à 80 %										
Montant FEADER projet soutenu à 100 %										
50 000,00 €										

3. Sollicitation Vote des membres du GAL : modification Annexe 3 – Fiches-Actions de la convention-Cadre

Le président du GAL et du Comité de programmation rappelle un nouvel ordre du jour mentionné en introduction.

Il propose la mise en place d'une augmentation du plafond des fiches-actions à 100 000 €. La convention-cadre de la Région impose un taux de paiement à 35 % au 31 décembre 2026. A ce jour, les projets sélectionnés ne permettent pas d'atteindre cet objectif. La fin de programmation des demandes d'aide est au 31 décembre 2027. Les demandes de paiements peuvent être faites jusqu'au 30 août 2028.

L'objectif est de ne pas perdre 10 % de l'enveloppe. Le territoire dispose de 1,275 millions d'euros. Certains projets ne pourront pas atteindre le plafond de 100 000 €. Des projets peuvent être financés à ce niveau pour éviter de perdre 127500 €. A ce stade, il faudrait 7 dossiers qui arrivent en instruction.

Un membre du Collège privé évoque le fait qu'il est dommage de limiter à 50 000 € d'autant que les projets ne visent pas tous 100 000 € de cofinancement Leader. Le GAL aura à donner son accord sur des projets ambitieux. Des projets à venir structurants peuvent solliciter ce fonds. Il est bien connu que la démarche est lourde, la subvention dans le cadre d'un projet important va apporter un poids sur le financement.

Il rappelle également qu'une coopération doit être sélectionnée pour garder l'enveloppe de performance de 10 %.

Le Président du Comité suggère de proposer des projets en cours. Il mentionne le projet de construction d'un vestiaire de foot sur sa commune. L'activité sportive n'est pas éligible. Une ouverture sur le domaine sportif est à prévoir par un avenant dans l'annexe n°3 du plan d'actions.

La technicienne GAL indique qu'un projet de city stade sur une commune du Pays Fléchois par exemple n'est pas éligible.

Un membre du Collège public demande si des travaux d'amélioration de l'éclairage dans un gymnase seraient aussi possibles à intégrer dans les modifications de fiches-actions.

Le Président du Comité demande l'accord des membres du GAL pour l'augmentation du plafond à 100 000€.

Un membre du Collège privé indique qu'il est d'accord sur cette augmentation de plafond. Il demande si la restauration du patrimoine bâti comme les églises peuvent obtenir du fonds Leader. La technicienne GAL répond que la fiche-action n°1-Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire ne rend pas éligibles les dépenses d'investissement.

Un autre membre du Collège privé s'interroge sur la logique prise lors de l'élaboration de la stratégie pour l'inéligibilité des travaux sur le patrimoine bâti. Aucun des membres du GAL ne se rappellent du contexte.

Un membre du Collège public signale que 10 dossiers à 100 000 € font une enveloppe de 1 millions d'euros. Le président du Comité met en avant le fait que tous les projets ne pourront pas avoir ce plafond notamment en raison des autres cofinancements.

Vote :

Les membres du GAL votent à la majorité un avis favorable à la mise en place d'un nouveau plafond à 100 000 € sur les fiches-actions hormis la fiche-action n°9 Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4) d'une part. D'autre part, la modification de certaines fiches-actions notamment la fiche-action n°1 et la fiche-action n°7 obtient une validation.

La technicienne GAL rappelle le processus de réalisation d'un avenant. Un seul avenant de la convention-cadre est possible par an. Les modifications apportées dans l'annexe 3 – Plan d'actions seront à vérifier par les services instructeurs avant le processus de signature de l'avenant. Par ailleurs, une réunion en visio-conférence sera à organiser pour voter la validation des modifications apportées aux fiches-actions (hormis l'augmentation du plafond votée lors de ce comité).

Le président du Comité demande la mise place d'un groupe de travail pour une transmission à l'ensemble des membres du GAL pour avis avant de procéder à la demande d'avenant et ce dans les meilleurs délais possibles. L'objectif est de pouvoir avoir la validation de l'avenant avant le comité de programmation en présentiel-distanciel le 3 décembre 2025.

Les membres du GAL volontaires sont : Shelly de Vito (Collège privé) en tant que référente opérationnelle, Michel Dutheil (Collège public), Nastasia Lewandoski (Collège public) et Jean Vergnaud (Collège privé).

Le président du Comité conclut en donnant la date de lundi 20 octobre 2025 pour l'envoi des propositions de modification à la référente opérationnelle du groupe. Cette dernière enverra le plan modifié à la technicienne GAL.

4. Information sur projet spécifique : Signalétique patrimoniale à l'échelle du Pays

La technicienne GAL fait part d'un blocage concernant le projet de signalétique patrimoniale à l'échelle du Pays. Le projet validé par le Comité Syndical le 11 mars 2025 affichait un plan des dépenses à 62 500 € avec une participation demandée aux communes.

Le cofinancement étant limité à 6 ; seule 6 communes pourraient participer (ou 3 si la participation passe par les Communautés de Communes). Une estimation plus précise a été faite récemment (temps salarial et dépenses facturées). L'investissement pour 57 panneaux de signalétique patrimoniale est estimé en fourchette haute à 91 000 € HT environ. La TVA monte à 18 000 € environ. Or, les services instructeurs ont déclaré la TVA inéligible pour tout porteur public. Le PETR ne récupère pas la TVA. C'est donc un coût supplémentaire non subventionnable par le Leader.

Par ailleurs, le cofinancement du Leader sur le projet devrait être d'environ 100 000 € avec un reste à charge de plus de 40 000 € pour le PETR. A ce jour, la nouvelle estimation et le reste à charge n'ont pas été discutés en Bureau d'une part. D'autre part, le plafond était de 50 000 €.

5. Situation de la maquette financière

La technicienne GAL présente la maquette financière intégrant les projets en sélection ce jour et affichant le nombre de projets par fiche-action.

	Intitulé Fiche Action	Montant Leader FA Projets sélectionnés et à sélectionner le 15/10/2025	Projets	Nb projets
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	48 068,97 €	Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir-Petr Pays Vallée du Loir	1
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	40 000,00 €	Cultures et Science Tour-Les petits débrouillards Grand Ouest	1
	Développer les échelles de proximité	50 000,00 €	Animation du Plan Alimentaire Territorial-Petr Pays Vallée du Loir	1
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique			0
5	Développer des solutions de mobilité de proximité			0
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	100 000,00 €	Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école de musique-Mairie du Grand Lucé Construction d'un bâtiment composé d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'un espace à destination associative-Mairie de Bazouges-Cré-sur-Loir	2
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	100 000,00 €	Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif-Mairie de Flée Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » -Mairie d'Aubigné-Racan	2
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)			0
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	78 117,46 €	Animation LEADER 2023-2025-Petr Pays Vallée du Loir	1
Total		416 186,43 €		9

Le reliquat d'enveloppe par fiche-action après la sélection des 3 rojets de ce jour serait comme suit :

N°	Fiche- Intitulé Fiche Action	Thème générique Fiche Action	Répartition de l'enveloppe LEADER 2023-2027 par Fiche Action	Reliquat potentiel par Fiche-action après sélection du 15/10/2025
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	101 789,26 €	53 720,29 €
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	Culture	101 789,26 €	61 789,26 €
3	Développer les échelles de proximité	Echelles de proximité	175 303,72 €	125 303,72 €
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et écologique	175 303,72 €	175 303,72 €
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	56 549,59 €	56 549,59 €
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	Santé, petite enfance et jeunesse	175 303,72 €	75 303,72 €
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	175 303,72 €	75 303,72 €
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)	19.3 Coopération	64 484,00 €	64 484,00 €
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	19.4 Animation	250 000,00 €	171 882,54 €
Total			1 275 826,99 €	859 640,56 €

La technicienne GAL présente au diaporama les projets potentiels éligibles à la stratégie locale Leader, dont la liste est ci-dessous par fiche-action. Il y a peu de projets de porteurs privés.

FA	Somme de Montant LEADER validé à la Sélection	Montant LEADER demandé / projeté	Commentaires
1	198 909,77 €		
Nouveaux sites patrimoniaux mis en valeur sur l'application à la poursuite du temps caché -Petr Pays Vallée du Loir	50 000,00 €		Si reliquat enveloppe globale
Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir-Petr Pays Vallée du Loir	48 068,97 €		Sélection le 15/10/25
Création d'une charte Signalétique patrimoniale Vallée du Loir et mise à disposition de panneaux prêts à poser pour les communes de la Vallée du Loir-Petr Pays Vallée du Loir	100 840,80 €		Si déplafonnement
2	40 000,00 €	152 500,00 €	
Cultures et Science Tour-Les petits débrouillards Grand Ouest	40 000,00 €	50 000,00 €	
Festival Rock en Bray-Association Akiroy Events		12 500,00 €	Seuil Minimum - si nouveauté et cofinancement en 2026
Promotion culturelle des "20 ans du PAH" en 2026 -Petr Pays Vallée du Loir		50 000,00 €	Potentiel Changement en coopération avec GAL Allemand vers FA8
Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer -Moulins de Paillard		40 000,00 €	Potentiel Sélection le 03/12/2025 En attente documents
3	222 500,00 €		
Aménagement d'un espace de mutualisation (à définir) inter-entreprises à la Flèche-?		12 500,00 €	Seuil Minimum
Aménagement et requalification d'un espace d'une zone industrielle en espace détente, sportif et restauration en extérieur accessibles au public salariés et habitants-Communauté de Communes Pays Fléchois		30 000,00 €	Seuil Minimum
Animation du Plan Alimentaire Territorial-Petr Pays Vallée du Loir		50 000,00 €	Sélection le 15/10/25
Création d'un espace accueil service public et aménagement logements collaboratifs-Commune nouvelle Loir en Vallée		50 000,00 €	En attente confirmation de logements collaboratifs
Développement filière Plateforme bois-Petr Pays Vallée du Loir			Transfert potentiel en coopération avec GAL Baugeois Vallée vers FA8
Rénovation de bâtiments centre-ville pour commerces-Commune nouvelle Loir en Vallée		30 000,00 €	Seuil Minimum
Travaux pour création d'une bibliothèque-Mairie de la Chartre sur le Loir		50 000,00 €	Potentiel Sélection le 03/12/2025 En attente documents
Travaux pour un espace de vente mutualisé de producteurs locaux-Ferme équestre des bleuets			Contact Comice Beaumont Pied de Bœuf
Lancement d'un évènement pour fédérer les entreprises artisanales et commerciales de la zone nord-est du Pays sur Oizé (Pays Fléchois, Sud Sarthe ?)-Vincent Lejeune			Contact Comice Pontvallain
Aménagement des prairies des berdières-Mairie de la Chapelle aux Choux			Contact 07/10/2025 - à Voir éligibilité
5	80 000,00 €		
Aménagement des abords de la voie verte-Commune nouvelle Loir en Vallée		50 000,00 €	
Création d'un chemin piéton mobilité douce-Mairie la Chapelle d'Aligné		30 000,00 €	Seuil Minimum

6	50 000,00 €	200 000,00 €	
Aménagement d'une MAM-Mairie de Villaines-sous-Lucé		50 000,00 €	
Construction d'un bâtiment composé d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'un espace à destination associative-Mairie de Bazouges-Cré-sur-Loir	50 000,00 €	50 000,00 €	
Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école de musique-Mairie du Grand Lucé		50 000,00 €	Sélection le 15/10/25
Travaux pour création d'une maison de santé-Communauté de Communes Sud Sarthe - aménagement du territoire		50 000,00 €	
7	100 000,00 €	150 000,00 €	
Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » - Mairie d'Aubigné-Racan	50 000,00 €	50 000,00 €	
Réalisation d'un tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité en cœur de bourg-Mairie de Courcelles la Forêt		50 000,00 €	Potentiel Sélection le 03/12/2025 En attente documents
Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif-Mairie de Flée	50 000,00 €	50 000,00 €	
8		64 484,00 €	
Traditions et Innovations pour un Habitat Durable-Petr Pays Vallée du Loir		14 484,00 €	
Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone -Petr Pays Vallée du Loir		50 000,00 €	
9	78 117,46 €	180 882,46 €	
Animation LEADER 2023-2025-Petr Pays Vallée du Loir	78 117,46 €	76 882,46 €	
Animation LEADER 2026-2028-Petr Pays Vallée du Loir		104 000,00 €	
Total général	268 117,46 €	1 249 276,23 €	

6. Situation des projets de coopération

La technicienne GAL informe de la situation à ce jour concernant les projets de coopération dans le cadre de la fiche-action n°8-Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3).

Pour le premier des deux projets potentiels validés au comité de programmation n°4 du 21 mai 2025, la « Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone » du PETR (service Direction), la recherche de partenaires est en cours via le dépôt de l'offre de coopération sur le site de Leader France, sur le Réseau européen EU Cap Network (via une information lors de la réunion mensuelle inter-réseau ; le dépôt en ligne étant impossible à ce jour ; les informations concernant notre GAL n'ont pas été communiquées au réseau au niveau national) et par mail au prestataire Eureka 21 en charge d'aider les GAL à la coopération transnationale.

Pour le projet « Traditions et Innovations pour un Habitat Durable » du PETR (service PAH). Un pré-contact téléphonique a été établi le 14 octobre 2025 entre les services PAH Pays Vallée du Loir et Pays Perche Sarthois en présence de la Technicienne GAL Pays Vallée du Loir. Une réunion pour la phase préparatoire prévue en novembre 2025 (Techniciens GAL/Cheffes de projet PAH/Direction 2 pays).

La technicienne GAL fait part de la possibilité de coopérations proposées par des acteurs externes. Les services instructeurs ont confirmé qu'il n'y avait pas de limite du nombre de coopérations. Du point de vue de la maquette financière, il s'agirait de transférer les fonds d'une fiche-action en lien avec la thématique du projet vers la fiche-action n°8-Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3).

Une offre de coopération et un contact a été établi avec le GAL allemand Westliche Altmark en octobre 2025. La thématique étant en lien avec une fête de lumières, elle correspondrait à certaines actions à déployer dans le cadre du projet « Promotion culturelle des "20 ans du Pays d'Art et d'Histoire" pour les 20 ans d'existence du PAH en 2026 (Service Pays d'Art et d'Histoire). Il émerge à la fiche-action n°2-Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants.

Le GAL Baugeois Vallée a sollicité le GAL Pays Vallée du Loir en mai 2025 pour un travail commun sur la Filière Bois et Forêt (Service Energie-Climat). Il émerge à la fiche-action n°3-Développer les échelles de proximité.

7. Prochains comités de programmation

Le président du Comité informe que deux comités de programmation sont à prévoir début 2026 en janvier et en février. Les dates proposées seront communiquées ultérieurement. Une mobilisation des membres est sollicitée afin de sélectionner d'autres projets.

Il rappelle le comité de programmation à réaliser en visioconférence prochainement pour valider les modifications des fiches-actions du l'annexe 3 du plan d'action et celui prévu le 3 décembre 2025.

8. Règles récentes pour le programme LEADER 2023-2027

La technicienne GAL communique les principales règles annoncées récemment par les services instructeurs de la région.

Les dates butoirs pour le dépôt de dossiers et la programmation est comme suit :

- **31 décembre 2027** : fin de la programmation des **demandes d'aide**
 - Les demandes d'aide sont à transmettre sur le Portail **au 30 juin 2027**
- **31 décembre 2028** : fin de la programmation des **demandes de paiement à l'ASP**
 - Les demandes d'aide sont à transmettre sur le Portail **au 30 août 2028**
 - Les versements des cofinanceurs et l'acquittement des dépenses doivent être faits au **30 juin 2028**

La possibilité apportée par un prêt spécifique dans le cadre d'un projet : par un acteur public ou OQDP, par un prêt à taux préférentiel (taux 0 ou bonifié) permettrait aux porteurs privés de lever du fonds Leader par le biais d'un Equivalent de Subvention Brut (ESP). Il s'agit d'un calcul à opérer sur une plateforme d'Etat transformant les caractéristiques du prêt en « Equivalent de Subvention Brut » considérée comme aide publique.

L'opportunité d'une demande d'acompte a également été évoquée, les modalités restant à définir.

La technicienne GAL rappelle les objectifs régionaux mentionnés en réunion technique et par courrier ci-dessous :

- Objectifs régionaux pour les GAL
 - Dépôt de dossiers de **demande d'aide complets au 30 octobre 2025** sur le Portail des Aides
 - Dépôt des **demandes de paiement au 30 juillet 2026** sur le Portail des Aides
- **Objectifs régionaux pour le GAL Pays Vallée du Loir**
 - Sélectionner 1 à 2 projets pour un montant minimum de 186 994 €
 - Dépôt maximum de 7 dossiers de demande d'aide complets sur le Portail des Aides au 30 octobre 2025

Les contraintes de la convention-cadre concernant l'enveloppe de performance de 10 % ont été évoqués lors du présent comité :

- Taux de paiement de 35 %
- Projet de coopération sélectionné, soit le partenariat établi au 31/12/2026

La technicienne GAL fait part de la date de la réunion politique des GAL mardi 25 novembre 2025 à Chateaubriant. L'accueil est effectué par le GAL Chateaubriant Derval.

Pour le comité de programmation du 3 décembre 2025, les projets ci-dessous sont prévus en sélection sous réserve de l'obtention des documents nécessaires à la sélection le 27 novembre 2025 au plus tard (fiche projet, grille de sélection et argumentaire charte architecturale et paysagère en complément du pré-dépôt fait sur le Portail).

- Projet potentiel n°1 : Réalisation d'un tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité en cœur de bourg – Mairie Courcelles La Forêt
- Projet potentiel n° 2 : Travaux pour création d'une bibliothèque – Mairie de la Chartre sur le Loir
- Projet potentiel n° 3 : Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer (Itinérance) – Moulins de Paillard

9. Membres de GAL : Rappel proposition de visites de projet

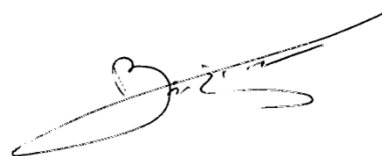
La technicienne GAL rappelle la proposition de visites de projet pour les membres du GAL dans le mail du 17 septembre 2025. La liste potentielle est présentée ci-dessous. D'autres projets peuvent être proposés en fonction du besoin d'apprentissage identifié par les membres du GAL.

- Thématique patrimoine naturel
 - Structuration et valorisation de la destination randonnée du Perche : Pays du Perche Ornaïs
- Thématique patrimoine & habitat
 - Auto-Rénovation Accompagnée : Pays de Thur Doller (Vosges) : gagnant trophées Anpp 2025
 - Bricobus : Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

- Thématique santé & inclusion
 - Réhabilitation de la maison des aidants de Flers : Pays du Bocage
 - La cafet' : développement d'un café-répit pour parents d'enfants avec autisme : Pays du Vexin Normand
- Thématique alimentation
 - Festival de la transition alimentaire en Wallonie, Belgique : GAL « Jesuishesbignon.be » (2ème année)

Fait à Vaas, le 20/10/2025

M. Jean-Claude BOIZIAU
Président du Comité de Programmation



INSTANCE DE SELECTION : COPROG N°5 du GAL PAYS VALLE DU LOIR

DISPOSITIF LEADER 2023-2027

Fiche annexée au Procès verbal

TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

COPROG n°5 DU 15 octobre 2025

SITUATION(S) DE CONFLIT D'INTERETS EN SEANCE : OUI / NON

SI OUI, PRECISIONS SUR LE(S) DOSSIERS ET MEMBRES CONCERNES :

Liste du (des) dossier(s) avec conflit d'intérêts	MEMBRE(S) CONCERNES	INSTITUTION / ENTITE
Animation du Plan Alimentaire Territorial – PETR Pays Vallée du Loir	Membres du Collège public au Comité Syndical du PETR Pays Vallée du Loir : BOIZIAU Jean-Claude BOUSSION Francis DONNE Catherine GUILLON Emile Membres du Collège privé du Conseil de Développement du Pays Vallée du Loir au COPIL PAT : CACHAN Eric MASSE Françoise	PETR Pays Vallée du Loir Comité Syndical Conseil de Développement Pays Vallée du Loir
Animation pour le développement du projet de sentiers au fil du Loir – PETR Pays Vallée du Loir	Membres du Collège public au Comité Syndical du PETR : BOIZIAU Jean-Claude BOUSSION Francis DONNE Catherine GUILLON Emile Membres du Collège privé ayant contribué activement à la phase préalable d'étude de faisabilité : CACHAN Eric MASSE Françoise	PETR Pays Vallée du Loir Comité Syndical Conseil de Développement Pays Vallée du Loir

